

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2024

RECONNAÎTRE LE BÉNÉVOLAT DE SÉCURITÉ CIVILE - (N° 1146)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL21

présenté par

M. Chauche, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à l'organisation et au financement de campagnes de communication nationale au profit de associations agréées de sécurité civile. Le rapport dresse une liste d'objectifs pour ces campagnes de communication, parmi lesquels figurent une présentation des associations et de leurs missions ainsi qu'un rappel de l'importance d'être formé aux gestes qui sauvent.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NUPES demande la remise d'un rapport relatif à l'organisation et le financement de campagnes de communication nationale au profit des AASC.

Les associations regrettent l'absence d'une réelle politique publique du secourisme. Il n'existe aujourd'hui pas de politique publique de communication ambitieuse et générale autour du secourisme. Certaines AASC tentent tant bien que mal de lancer des campagne de recrutement et d'incitation à la formation aux gestes qui sauvent, comme cela a récemment été le cas de la Société nationale de sauvetage en mer, inquiète de voir les plages manquant de sauveteurs cet été.

La compétence de secourisme est pourtant à la croisée de plusieurs portefeuilles de ministère (intérieur, santé, travail). Comment expliquer que cette politique publique du secourisme demeure mal portée ? Nous demandons donc à ce que les pouvoirs publics se penche sur la nécessité de campagnes de communication d'envergure nationale et régulière, pour accompagner l'action des AASC.